

LA COLLECTE DES DECHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE

RESULTATS 2009

Février 2012

Coordination technique : Rafaëlle DESPLATS – Service Planification et Observation des Déchets
Direction Consommation Durable et Déchets – ADEME Angers



RAPPORT FINAL

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

L'objectif de cette troisième enquête (suite à celles de 2005 et 2007) est d'assurer le suivi des **indicateurs Grenelle**, la réponse au RSE et contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en oeuvre. Au-delà, elles constituent la base de l'expertise "en chiffres" de l'ADEME et permettent surtout de fournir des analyses et exploitations complémentaires à l'ensemble des acteurs du déchet qui disposent ainsi **d'éléments de comparaison entre territoires, d'expertise nationale et d'aide à la décision** relative aux choix de gestion des déchets mis en oeuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes indépendantes de plus de 1 000 habitants (2 300 EPCI et 500 communes indépendantes) exerçant au moins une compétence collective et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année 2009.

L'enquête a porté sur **5 types de collecte** en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en **déchèteries**.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public d'élimination des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques. La campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers menée en 2008 a permis de mesurer qu'en moyenne nationale, 22% du tonnage global des ordures ménagères résiduelles provient des activités économiques (17% pour les déchèteries).

Les données présentées dans ce document sont représentatives de la population nationale, le redressement des données (estimation des non-réponses) ayant été réalisé en considérant que 100 % de la population française était desservie par une collecte d'ordures ménagères résiduelles.

Les données de population correspondent aux données 2009 de l'INSEE en vigueur au 1er janvier 2012 soit une population française totale de **64 350 000 habitants** (y compris les départements d'Outre Mer).

Dans ce document sont présentées **les performances de collecte** qui correspondent aux tonnages ramenés à l'habitant sur la base de la **population totale française 2009**, contrairement aux **ratios de collecte** pour lesquels les tonnages sont ramenés à la **population desservie**.

Le terme « performance » ne fait pas ici référence à l'efficacité de la collecte mais bien au sens factuel et mathématique du chiffre.

Ainsi, lorsque 100% de la population est desservie pour une collecte, ratio et performance se confondent.

SOMMAIRE

Glossaire	p 3
Résultats généraux	
Les Déchets ménagers et assimilés	p 4
Synthèse des OMR et collectes sélectives	p 6
Les Ordures ménagères et assimilées	p 6
Résultats détaillés	
L'Intercommunalité	p 7
Les Ordures ménagères résiduelles	p 8
La Collecte sélective des emballages et papiers des ménages	p 10
La Collecte sélective du verre	p 12
La Collecte sélective des biodéchets et déchets verts	p 14
La Collecte sélective des encombrants	p 15
La collecte en Déchèterie	p 16
Zoom sur l'Outre-Mer	p 19

Glossaire

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collectes sélectives (CS) : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages...).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire et provenant des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public : verre + emballages et papiers graphiques (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

Emballages et papiers des ménages (encore appelés Recyclables secs) : Emballages Journaux Magazines

Matériaux Recyclables : Déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.

Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.

Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte: les déchets verts et les déblais et gravats.

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Types de collectes sélectives

Collecte sélective du verre : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire du verre uniquement. Le verre collecté avec les emballages ou celui collecté en déchèteries n'est pas comptabilisé dans ce type de collecte.

Collecte sélective des emballages et papiers des ménages : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des emballages et Journaux Magazines. Le verre est quelquefois collecté en mélange avec les emballages dans ce type de collecte. Les matériaux recyclables collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte (hors points d'apport volontaires situés sur les déchèteries).

Collecte sélective des déchets verts et des biodéchets : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets verts et/ou des biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

Collecte sélective des encombrants : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des encombrants. Les encombrants collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

Collecte sélective des déchets dangereux : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets dangereux. Les déchets dangereux collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

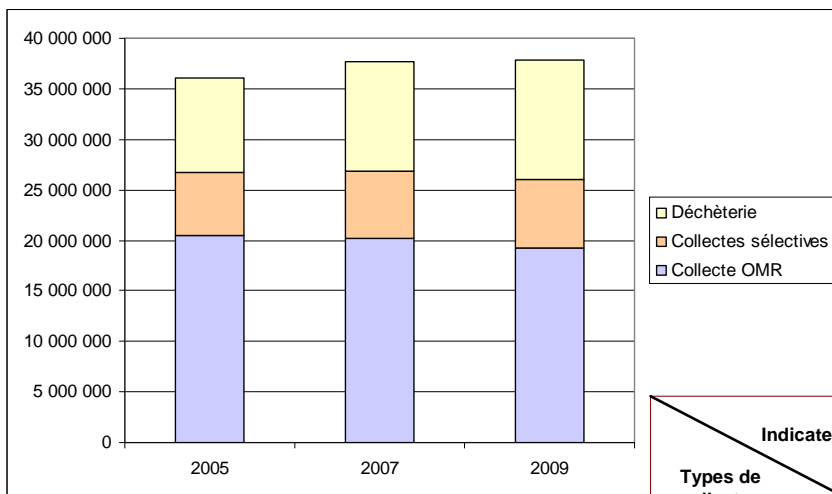
Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les Déchets Ménagers et Assimilés comprennent :

- > les OMR (Ordures ménagères résiduelles)
- > les déchets des collectes sélectives
- > les déchets collectés en déchèteries

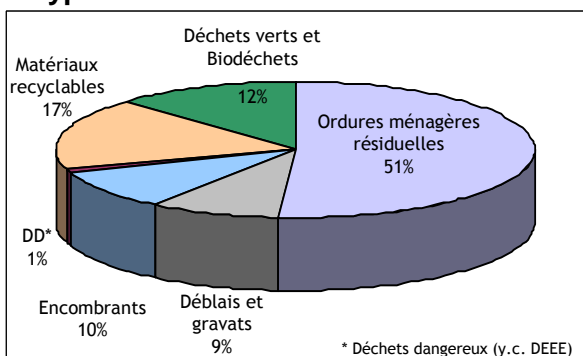
soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

Les tonnages de DMA collectés :



Globalement, la production de DMA reste stable. La baisse des tonnages d'OMR se confirme entre 2007 et 2009 tandis que les tonnages collectés sélectivement continuent d'augmenter très légèrement. Les matériaux collectés en déchèteries augmentent sensiblement et dépassent en 2009 les 11,8Mt (contre 10,8Mt en 2007), représentant ainsi 31% du tonnage total de DMA collectés.

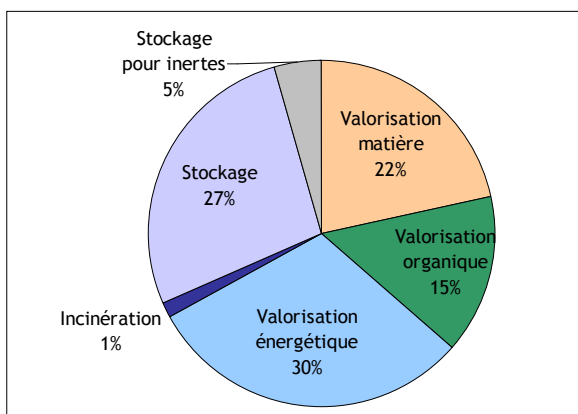
Répartition des DMA collectés par type de déchets :



Indicateurs / Types de collecte	Tonnage collecté (en Mt)	Performances en Kg/hab/an
Ordures Ménagères Résiduelles	19,2	298 Kg/hab/an
Collectes Sélectives*	6,8	106 Kg/hab/an
Déchèteries	11,8	184 Kg/hab/an
Total	37,8 Mt	588 Kg/hab/an

* Toutes collectes sélectives incluses

Destination des DMA collectés par type de traitement : (hors déblais et gravats)

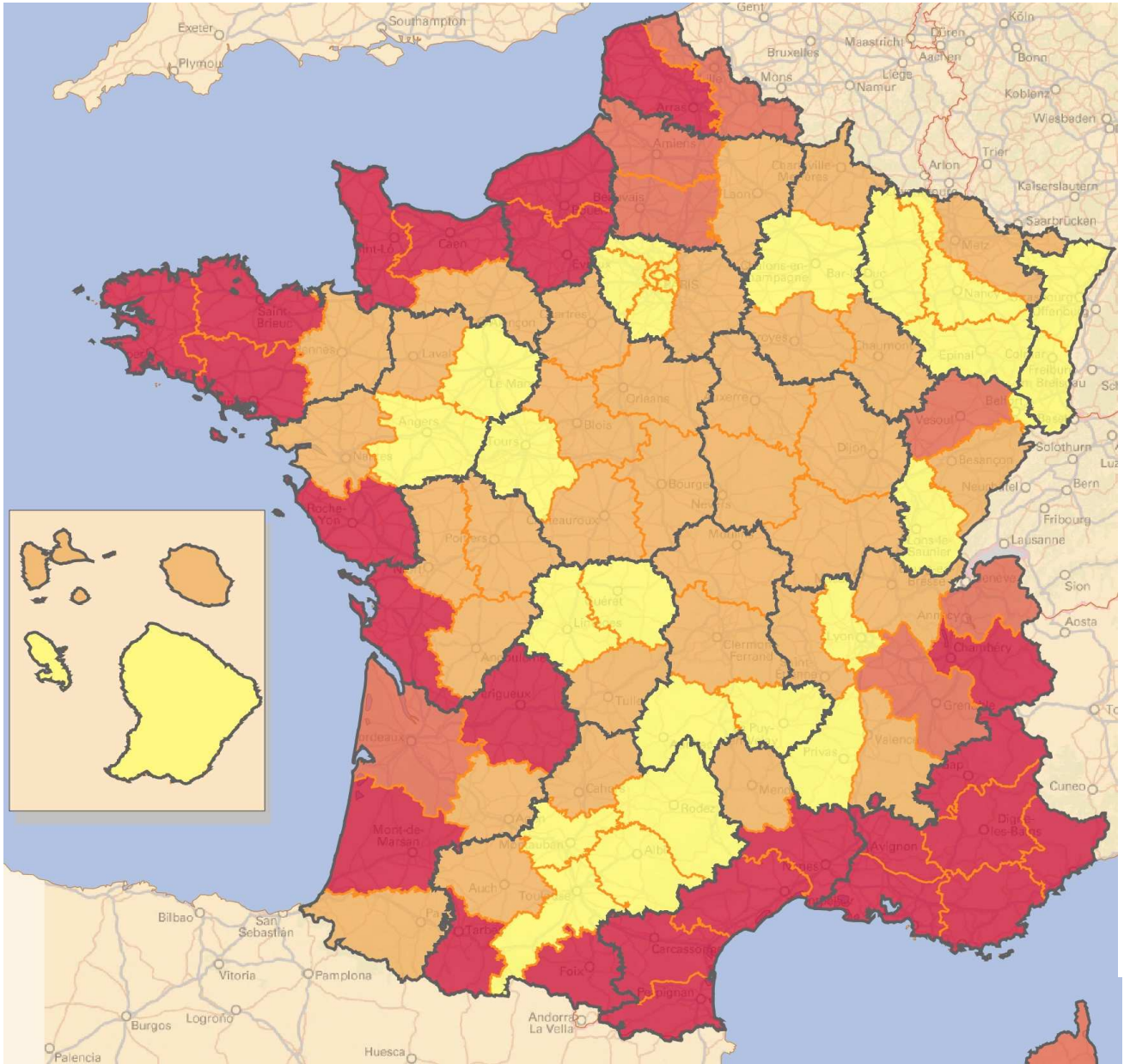


La répartition des DMA collectés par type de déchets montre que la part des tonnages d'OMR collectés diminue par rapport à 2007 au profit des déchets verts/biodéchets et des matériaux recyclables, essentiellement ceux collectés en déchèteries.

Une baisse de la part des déchets orientés vers le stockage est observée au profit de la valorisation matière, organique et énergétique (27% en 2009 contre 32% en 2007).

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Cartographie départementale des performances de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés :



Performances DMA
 performance nationale : 588 kg/hab/an

- Inférieur à 550 kg/hab/an
- De 550 à 600 kg/hab/an
- De 600 à 650 kg/hab/an
- Supérieur à 650 kg/hab/an

Performance nationale: 588 Kg/habitant/an

Les OMR et Collectes Sélectives (hors déchèteries)

Synthèse des performances par type de collecte (hors déchèteries):

Type de collecte	Tonnages collectés (en Mt)	Performances en kg/habitant/an
OMR	19,20	298 kg/habitant/an
Verre	1,87	29 kg/habitant/an
EJM	2,96	46 kg/habitant/an
Biodéchets/Déchets verts	1,17	18 kg/habitant/an
Encombrants	0,80	12 kg/habitant/an
Déchets Dangereux	4100 t	0,06 kg/habitant/an
TOTAL	26Mt	403 kg/habitant/an

Si en termes de performances, les collectes des matériaux secs recyclables sont restées sensiblement similaires par rapport à celles de 2007, les quantités d'OMR collectées par habitant ont quant à elles diminué de **18kg/habitant/an** entre 2007 et 2009 soit une baisse de plus de 5%.

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

	2007	2009
Ordures Ménagères et Assimilées	391 kg/habitant/an	373 kg/habitant/an

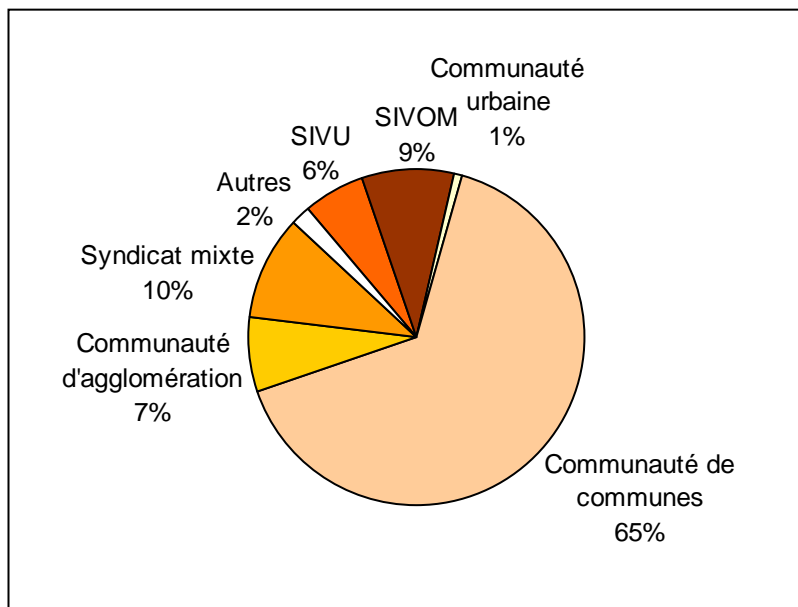
24 Mt d'OMA ont été collectées en 2009 soit **373 kg/habitant/an**.

L'intercommunalité

Les chiffres clefs de l'intercommunalité:

- 2 741 EPCI exercent au moins une compétence déchets (collecte OMR, collecte sélective, déchèterie, traitement)
- 99 % de la population et des communes appartiennent à un EPCI à compétence collecte
- 13 communes en moyenne par Structure intercommunale
- 23 000 habitants en moyenne par Structure intercommunale

Répartition des structures intercommunales exerçant la compétence collecte OMR selon leur nature juridique:



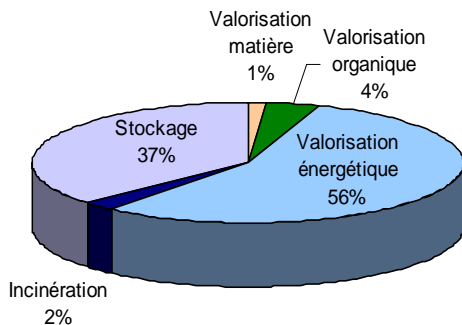
En France, sur près de 2000 structures intercommunales exerçant la collecte des OMR en 2009, la majorité d'entre-elles sont des communautés de communes.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les chiffres clés:

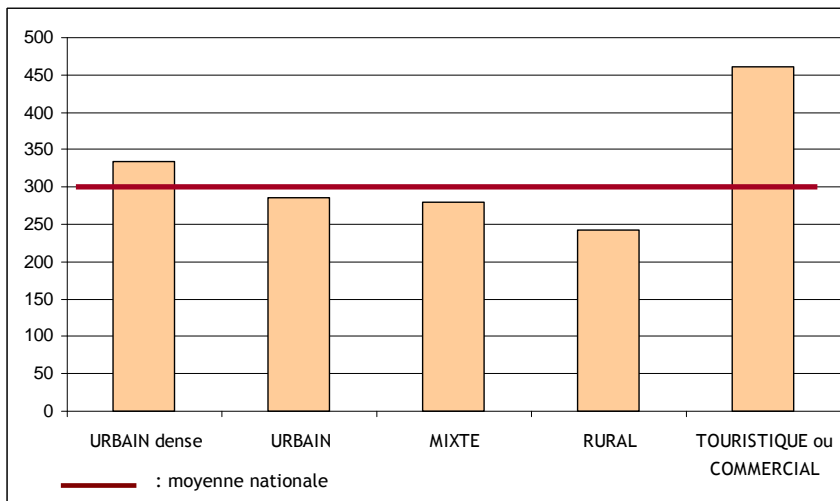
- 19,2 Mt collectés par le service public en 2009
- 298 kg d'ordures ménagères résiduelles sont collectées par habitant en 2009 (316 kg en 2007)
- 99,5 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont collectés en porte à porte et 0.5 % en apport volontaire
- 44 % des services de collecte des OMR sont en régie représentant 49% des tonnages d'OMR collectés, 54 % des collectivités sont en prestation de service (46% des tonnages) et 2 % des collectivités est en délégation de service public (5% des tonnages)

Destination des OMR par type de traitement :



61% des OMR entrent dans une filière de valorisation en 2009 (contre 57% en 2007)

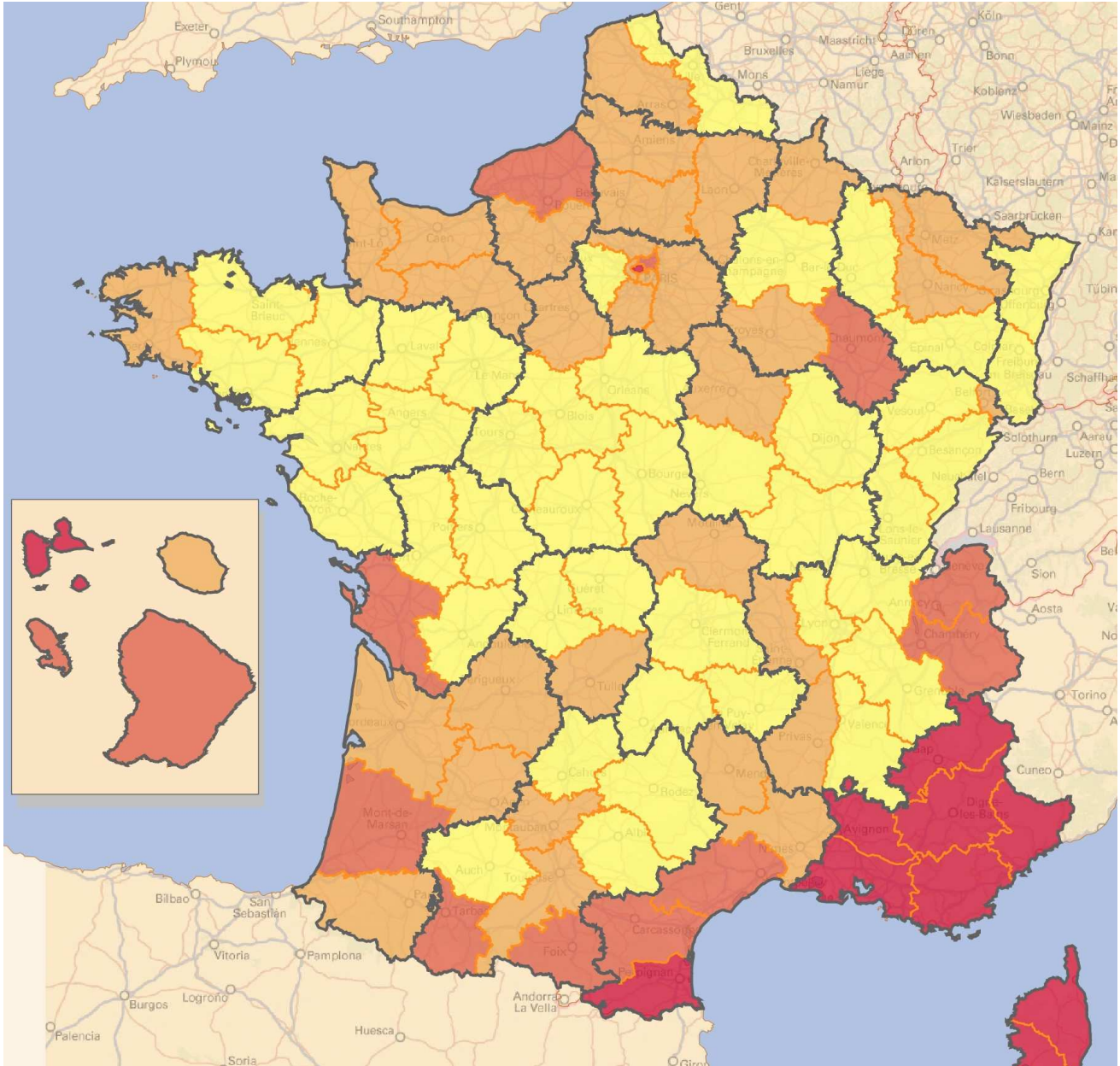
Performances de collecte des OMR par typologie* de collectivité :



La moyenne nationale de la performance de collecte des OMR se situe à **298 kg/habitant/an**. Les collectivités de type touristique ou commercial et urbain dense conservent une performance plus élevée que la référence nationale. A l'inverse, ce sont les collectivités rurales et mixtes qui présentent des performances de collecte inférieures à la moyenne nationale, la typologie urbaine étant proche de la valeur nationale.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Cartographie départementale des performances de collecte des OMR :



Performances OMR - Enquête Collecte 2009
 performance nationale : 298 kg/hab/an

- Inférieur à 275 kg/habitant /an
- De 275 à 315 kg/habitant /an
- De 315 à 375 kg/habitant /an
- Supérieur à 375 kg/habitant /an

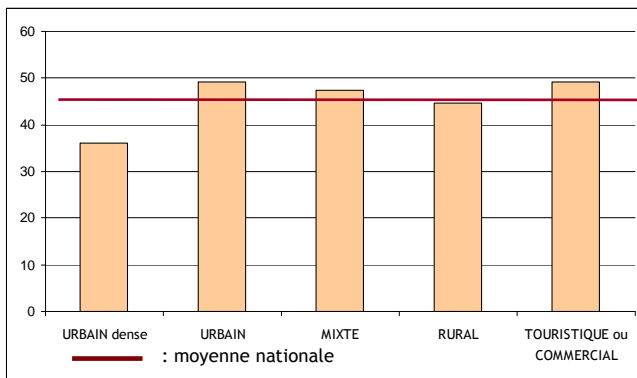
ADEME-SINOE®

La collecte sélective des emballages et papiers des ménages

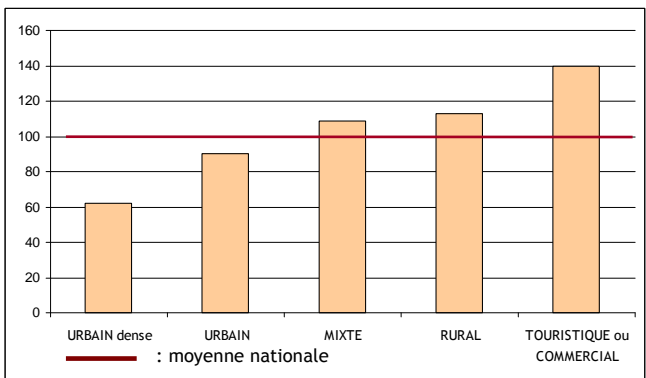
Les chiffres clefs:

- 2,96 Mt collectés par le service public en 2009
- 46 kg d'emballages et papiers des ménages sont collectés par habitant en 2009, étant donc sensiblement similaire à 2007
- 99 % de la population est desservie par une collecte sélective d'emballages et papiers des ménages en 2009
- 74 % des tonnages d'emballages et papiers des ménages sont collectés en porte à porte, 26 % en apport volontaire et 1% en mixte
- 66 % des services de collecte des emballages et papiers des ménages représentant 50% des tonnages sont assurés en prestation de service, 33 % en régie représentant 42% des tonnages et 2 % en délégation de service public (8% des tonnages)
- Tous les emballages et papiers des ménages sont orientés vers la valorisation matière en passant pour la quasi-totalité des tonnages par un centre de tri

Ratios de collecte des Emballages et papiers des ménages stricts par typologie de collectivité :



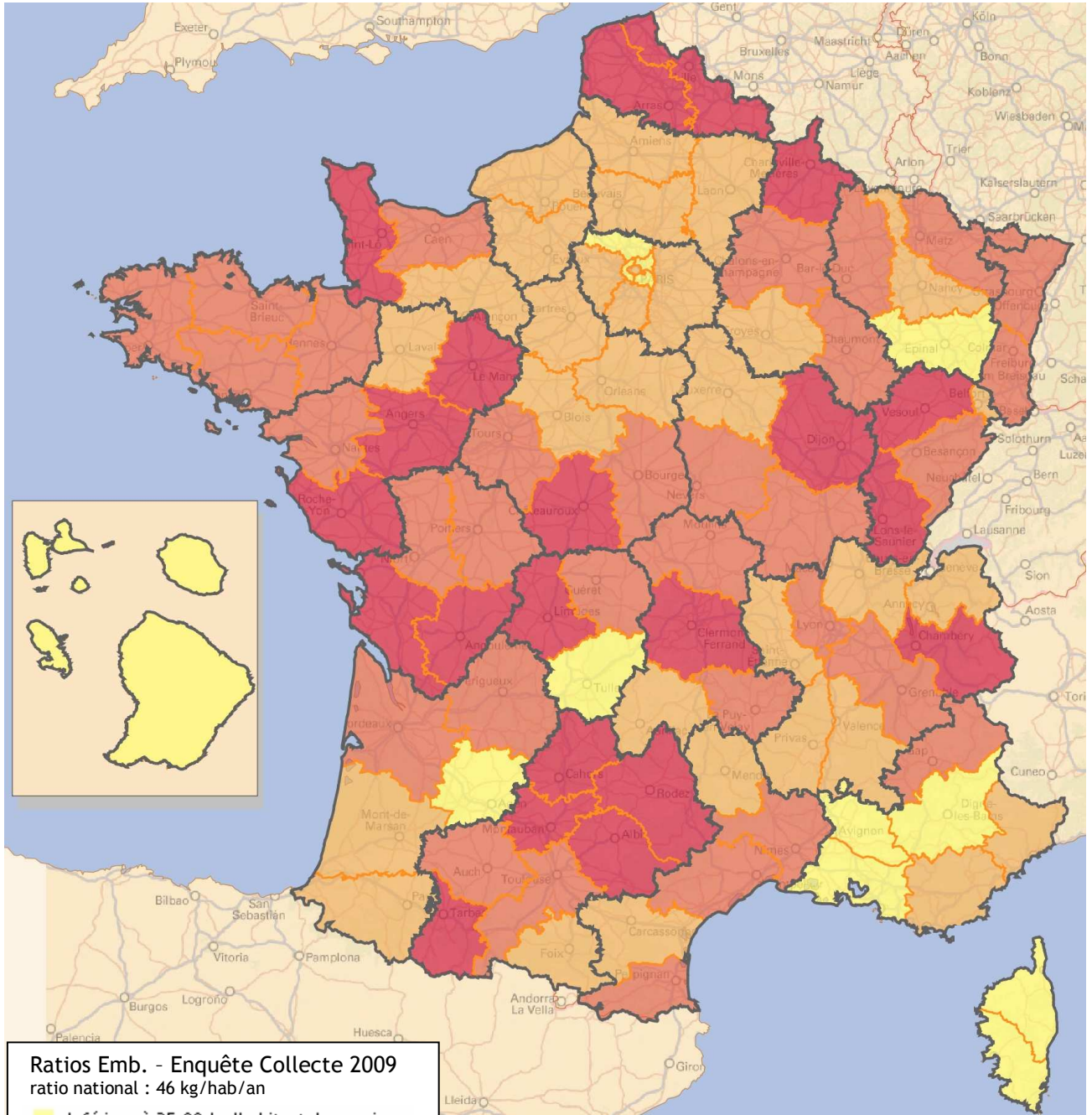
Ratios de collecte des matériaux secs (incluant ceux collectés en déchèterie et le verre) par typologie de collectivité :



La moyenne nationale du ratio de collecte des emballages et papiers des ménages se situe à **46kg/habitant desservi/an**. Les collectivités de type urbain dense montrent un ratio de collecte très inférieur à la référence nationale. En incluant les déchets collectés en déchèterie, la moyenne nationale du ratio de collecte des matériaux recyclables se situe à **101kg/habitant/an**. Pour les collectivités urbaines et rurales, la tendance s'inverse par rapport à la moyenne nationale, ce qui s'explique par le poids important des matériaux collectés en déchèterie (cf. p15).

La collecte sélective des emballages et papiers des ménages

Cartographie départementale des ratios de collecte des Emballages et papiers des ménages :



Ratios Emb. - Enquête Collecte 2009
 ratio national : 46 kg/hab/an

- Inférieur à 35.00 kg/habitant desservi
- De 35.00 à 45.00 kg/habitant desservi
- De 45.00 à 55.00 kg/habitant desservi
- Supérieur à 55.00 kg/habitant desservi

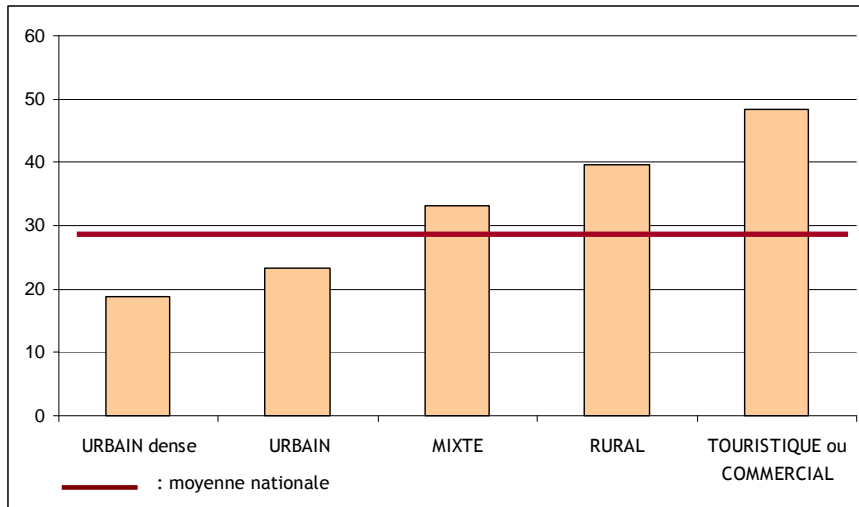
ADEME-SINOE*

La collecte sélective du verre

Les chiffres clefs:

- ↪ 1,87 Mt collectés par le service public en 2009 (1,82 Mt en 2007)
- ↪ 29 kg de verre sont collectés par habitant en 2009. La très légère hausse des tonnages collectés par rapport à 2007, associée à une performance de collecte inchangée s'explique par la hausse de la population entre 2007 et 2009
- ↪ 97% de la population est desservie par une collecte de verre en 2009
- ↪ De même qu'en 2007, 80 % des tonnages de verre sont collectés en apport volontaire et 20 % en porte à porte
- ↪ 83 % des services de collecte du verre représentant 73% des tonnages sont en prestation de service, 15 % des collectivités sont en régie (24% des tonnages) et 2 % des collectivités est en délégation de service public (3% des tonnages)

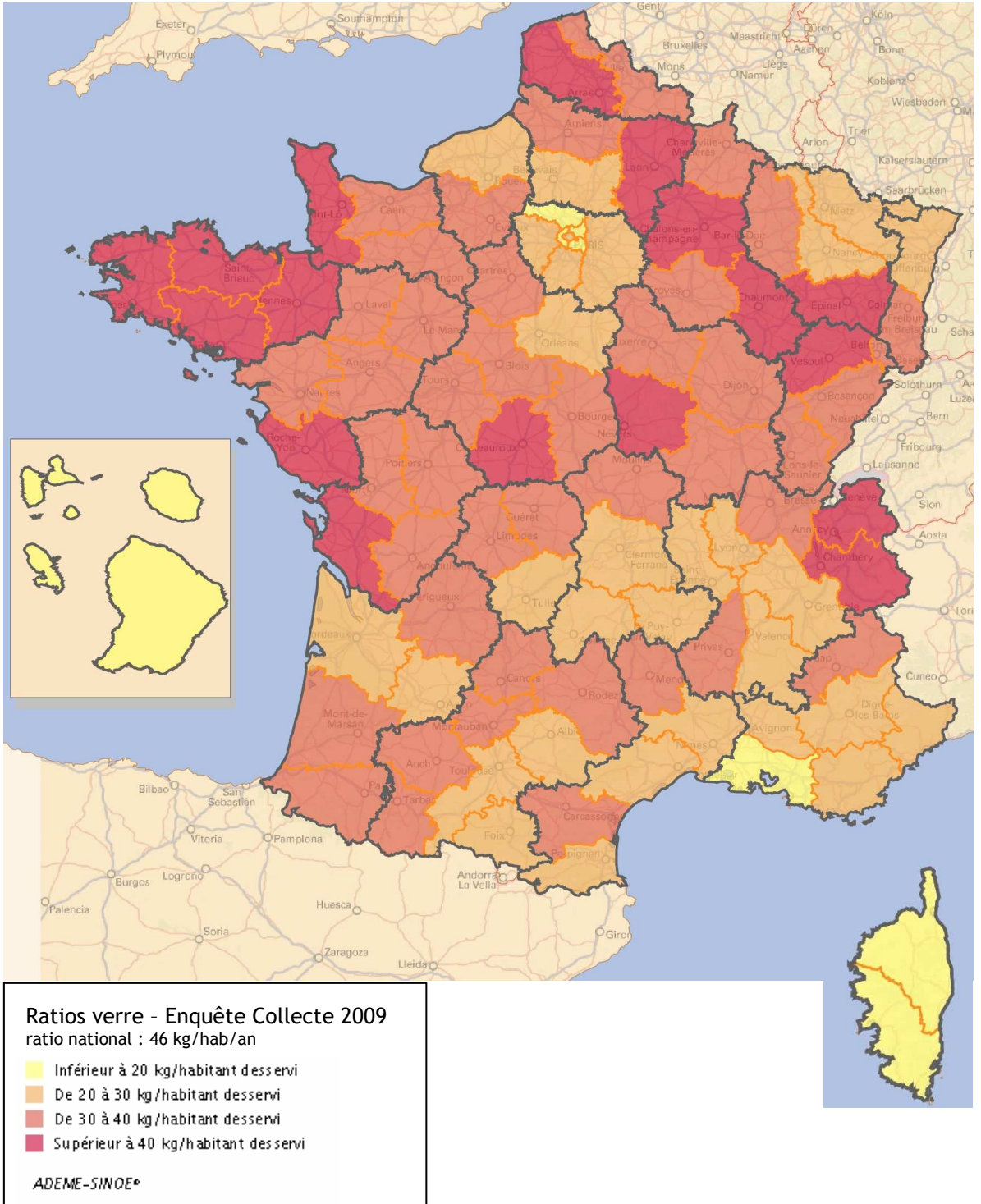
Ratios de collecte du verre par typologie de collectivité :



La moyenne nationale du ratio de collecte du verre se situe à **29 kg/habitant/an**. Les collectivités de type urbain et urbain dense conservent un ratio de collecte inférieur à la référence nationale.

La collecte sélective du verre

Cartographie départementale des ratios de collecte du verre :

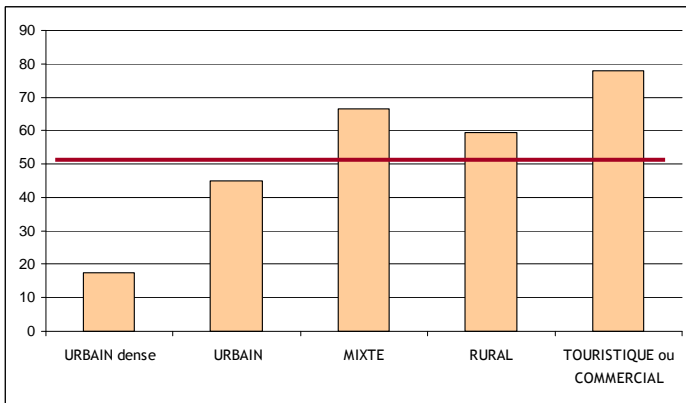


La collecte sélective des biodéchets et déchets verts

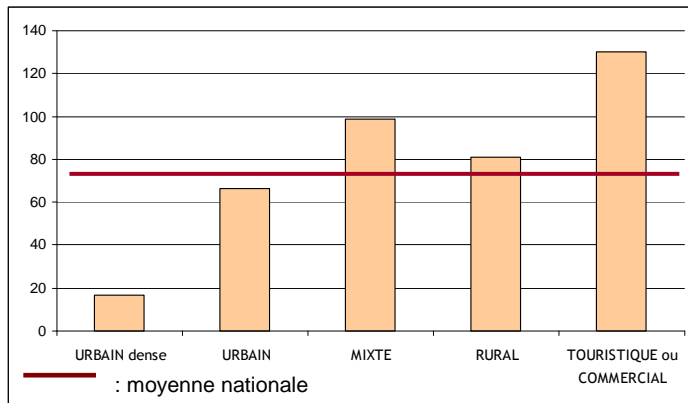
Les chiffres clefs:

- 1,17 Mt collectés par le service public en 2009 (1,11 Mt en 2007)
- 18 kg de biodéchets et déchets verts sont collectés par habitant en 2009 (17 kg par habitant en 2007) et 51 kg par habitant desservi en 2009 (56 kg/hab desservi en 2007)
- 36 % de la population est desservie par une collecte de biodéchets et déchets verts en 2009, soit 3 points de plus qu'en 2007
- De même qu'en 2007, 82 % des tonnages de verre sont collectés en porte à porte et 18 % en apport volontaire
- 69 % des services de collecte des biodéchets/déchets verts sont assurés en prestation de service et 31 % en régie

Ratios de collecte des biodéchets et déchets verts issus de la collecte sélective par typologie de collectivité :



Ratios de collecte des biodéchets et déchets verts (en incluant les déchets verts collectés en déchèterie) par typologie de collectivité :



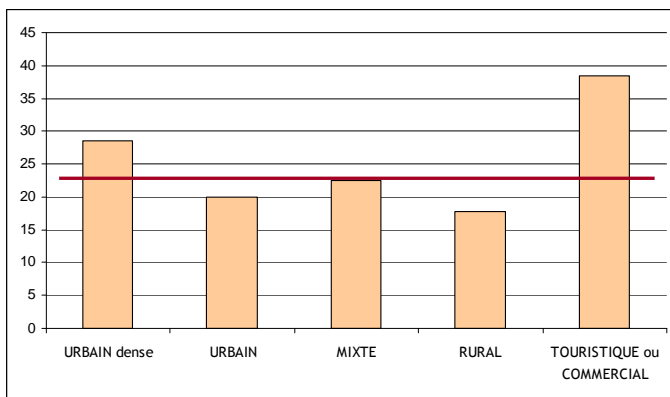
La moyenne nationale du ratio de collecte des biodéchets et déchets verts collectés sélectivement se situe à **51 kg/habitant desservi/an**. Les collectivités de type urbain et urbain dense montrent un ratio de collecte inférieur à la référence nationale. En incluant les déchets collectés en déchèterie (près des 2/3 de déchets verts proviennent des déchèteries), la moyenne nationale du ratio de collecte des déchets verts et biodéchets se situe à **76 kg/habitant/an**, confirmant cette tendance.

La collecte sélective des encombrants

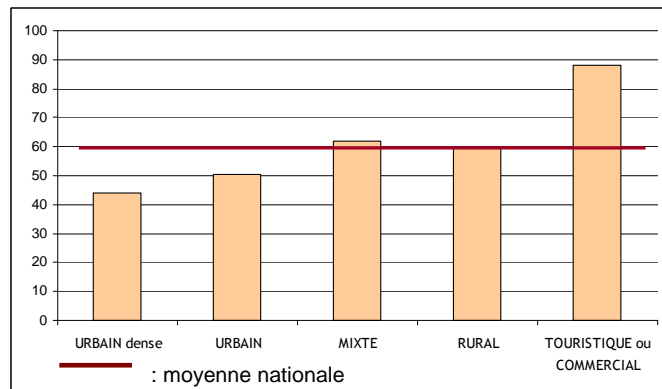
Les chiffres clés:

- 0,80 Mt collectés par le service public en 2009 (0,92 Mt en 2007)
- 12 kg d'encombrants sont collectés sélectivement par habitant en 2009 et 23 kg par habitant desservi en 2009
- 53 % de la population est desservie par une collecte d'encombrants en 2009, soit 3 points de moins qu'en 2007
- 94 % des tonnages d'encombrants sont collectés en porte à porte et 6 % en apport volontaire
- 73 % des services de collecte d'encombrants représentant 61% des tonnages sont assurés en prestation de service, 26 % en régie (39% des tonnages) et 1% en délégation de service public
- Les encombrants collectés sélectivement sont majoritairement orientés vers la valorisation matière (45% des tonnages) devant le stockage (44%) et la valorisation énergétique (11%)

Ratios de collecte des encombrants issus de la collecte sélective par typologie de collectivité :



Ratios de collecte des encombrants (en incluant les déchets collectés en déchèterie) par typologie de collectivité :



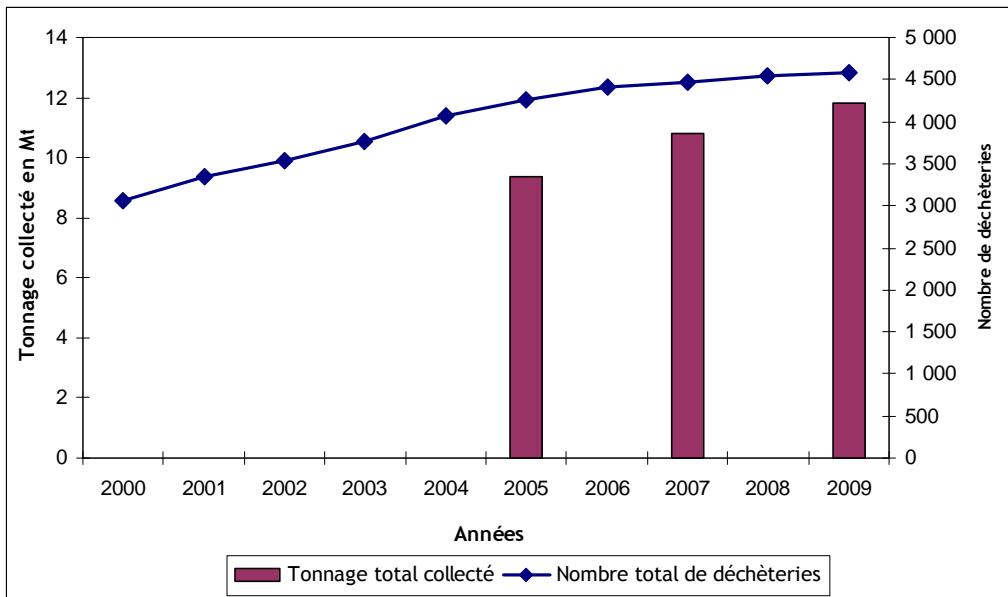
La moyenne nationale du ratio de collecte des encombrants collectés sélectivement se situe à **23 kg/habitant desservi/an**. Les collectivités de type urbain dense montrent un ratio de collecte supérieur à la référence nationale. En incluant les déchets collectés en déchèterie, la moyenne nationale du ratio de collecte des encombrants se situe à **58 kg/habitant/an**. Les collectivités de type urbain dense ont ainsi majoritairement recours à la collecte sélective d'encombrants en porte à porte.

La collecte en déchèterie

Les chiffres clefs:

- 11,8 Mt collectés par le service public en 2009
- Plus de 4500 déchèteries desservant 96% de la population (94% en 2007)
- 184 kg de déchets sont collectés par habitant en 2009 (contre 170kg en 2007) et 190 kg par habitant desservi (181 kg/hab desservi en 2007)
- 66% des déchèteries acceptent les professionnels
- De même qu'en 2007, 63 % des déchèteries sont exploitées en régie et 32 % en prestation de service
- 13 600 habitants sont desservis en moyenne par une déchèterie

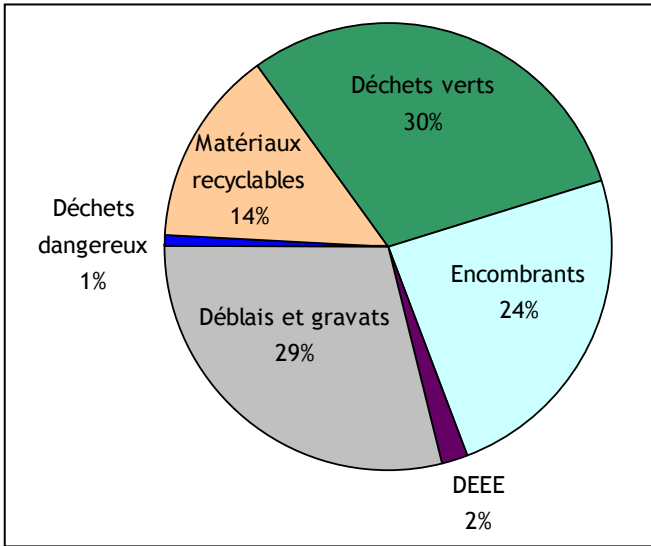
L'évolution du nombre de déchèteries et du tonnage collecté :



Le nombre de déchèteries ainsi que le tonnage collecté continuent d'augmenter de manière importante et ininterrompue depuis 1996. Le gisement de déchets collectés en déchèterie dépasse en 2009 les 11,8 millions de tonnes soit une hausse de 9 % par rapport à 2007. Près du tiers du tonnages de déchets ménagers et assimilés collecté par le service public provient des déchèteries. Dans 19 départements, les performances de collecte en déchèterie dépassent celles des ordures ménagères résiduelles. Le parc continue également de s'étoffer avec 170 déchèteries de plus par rapport à 2007 bien qu'un ralentissement semble s'opérer.

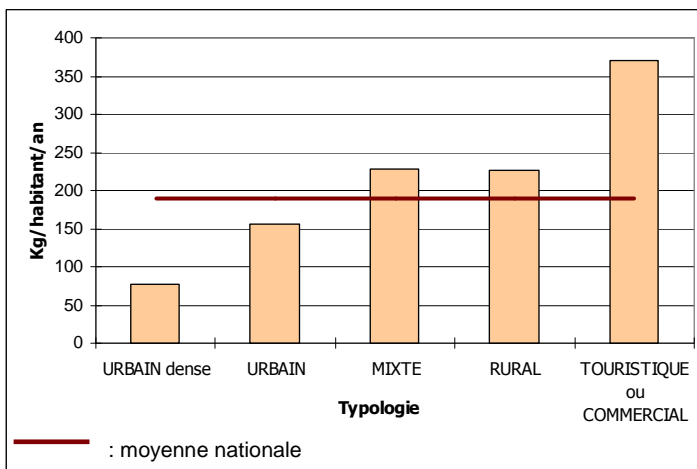
La collecte en déchèterie

Composition des déchets collectés :

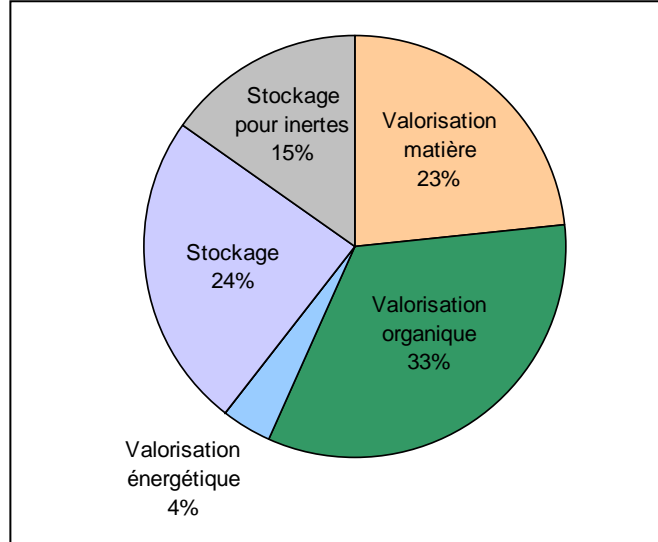


La répartition par type de déchets collectés n'a pas beaucoup évoluée par rapport à 2007. Les déblais et gravats, déchets verts et encombrants sont toujours représentés en proportions similaires et constituent à eux seuls plus de 80% des tonnages collectés.

Performances de collecte en déchèteries par typologie de collectivité :



Destination des déchets collectés par type de traitement (déblais et gravats inclus) :



La part des déchets collectés en déchèteries faisant l'objet d'une valorisation a légèrement augmenté entre 2007 et 2009 passant de 58 % à 60 %. Beaucoup de familles de déchets collectés sont mono-filières. Les DDEE ainsi que les matériaux recyclables sont orientés vers la valorisation matière et les déchets verts vers la valorisation organique.

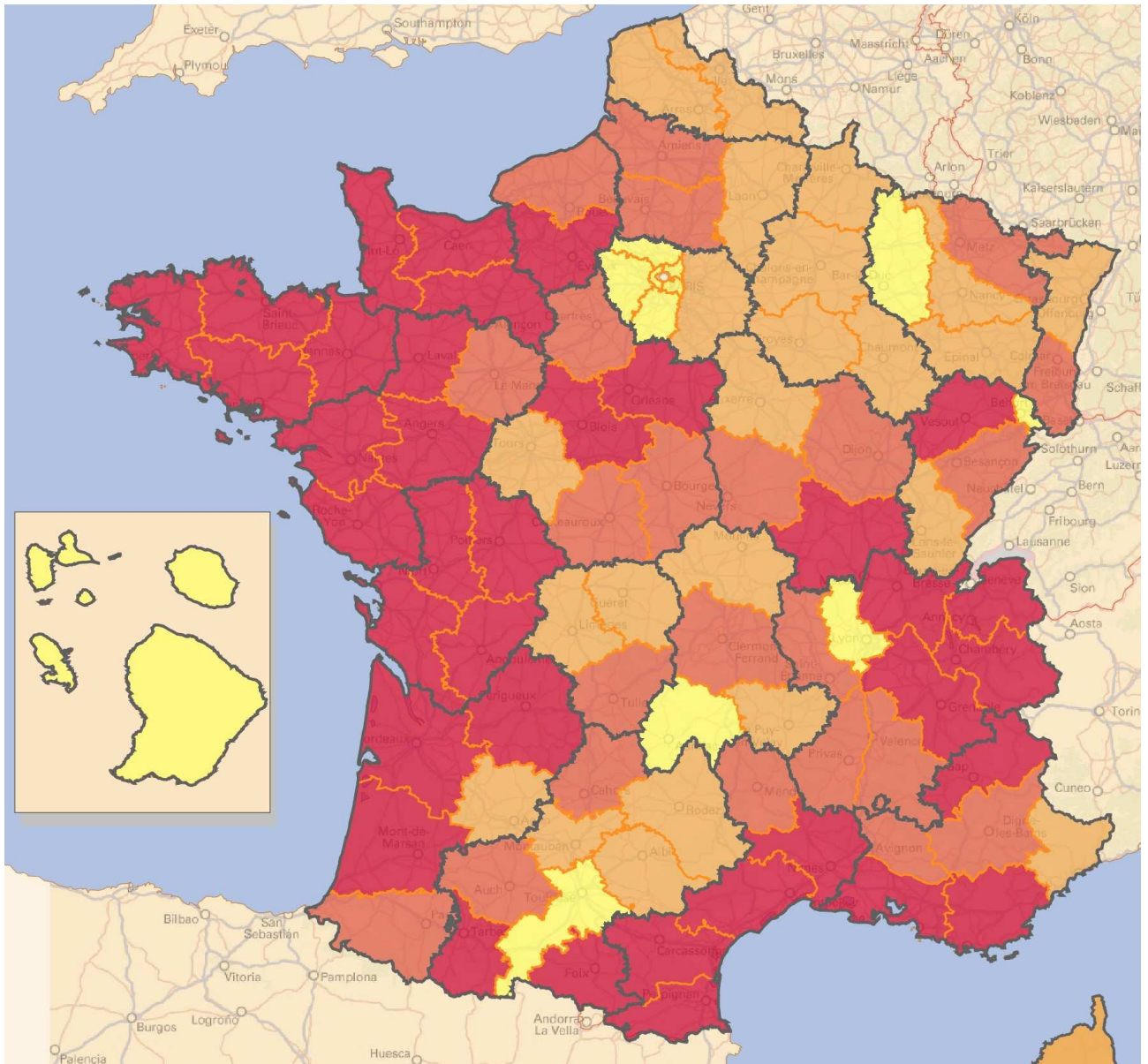
Pour les autres types de déchets, les filières de traitements peuvent être multiples. Les encombrants (hors DDEE) sont majoritairement orientés vers le stockage avec 75 % des tonnages concernés, 13 % étant orientés vers la valorisation énergétique et 11% vers la valorisation matière. La benne tout-venant constitue ainsi un des leviers majeurs d'optimisation de la valorisation en déchèterie.

La référence nationale de la performance de collecte en déchèteries se situe à **184 kg/habitant/an** avec une grande disparité selon la typologie de la collectivité. Les collectivités de type urbain et urbain dense conservent des performances de collecte très inférieures à la performance moyenne.

A l'inverse, ce sont les collectivités touristiques ou commerciales qui présentent une performance de collecte sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

La collecte en déchèterie

Cartographie départementale des performances de collecte en déchèterie :



Performances déchèterie - Enquête Collecte 2009
 performance nationale : 184 kg/hab/an

- Inférieur à 130 kg/habitant
- De 130 à 180 kg/habitant
- De 180 à 230 kg/habitant
- Supérieur à 230 kg/habitant

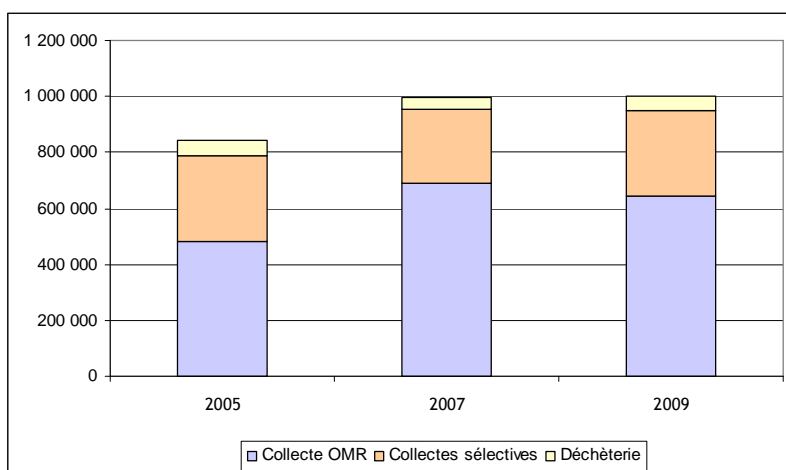
ADEME-SINOE*

Zoom sur l'Outre-Mer *

Les chiffres clés:

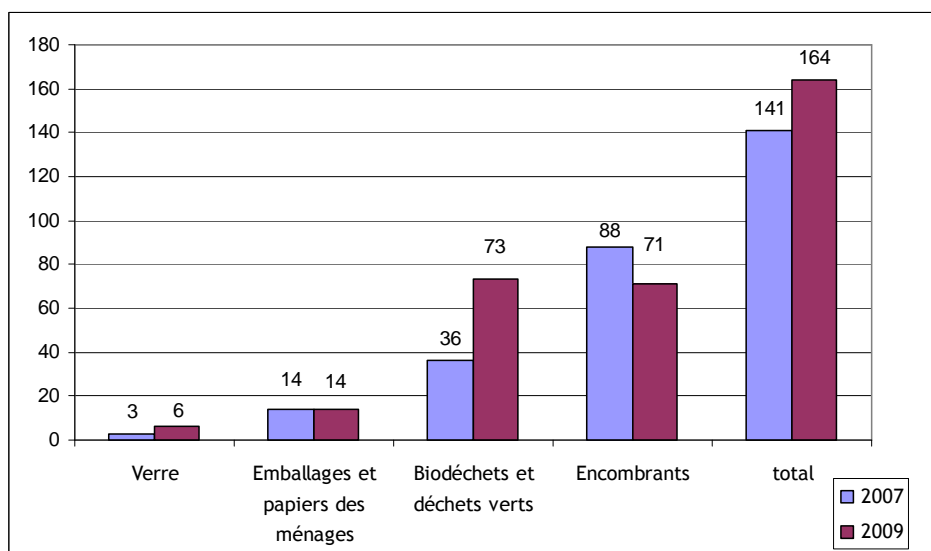
- 1 Mt collectés en 2009
- 530 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par habitant en 2009 (537 kg par habitant en 2007)
- 359 kg d'ordures ménagères et assimilées sont collectées par habitant en 2009 (391 kg en 2007)

Les tonnages de DMA collectés



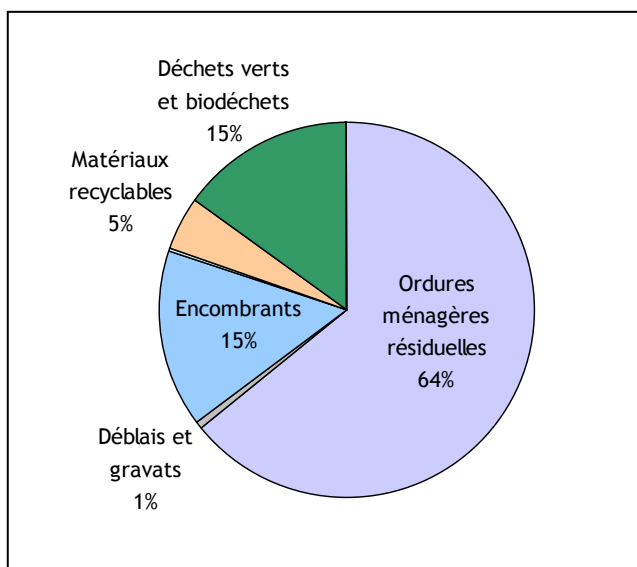
Globalement, la production de DMA en Outre-Mer reste stable. La baisse des tonnages d'OMR s'amorce entre 2007 et 2009 tandis que les tonnages collectés sélectivement augmentent légèrement. Les matériaux collectés en déchèteries augmentent également et atteignent en 2009 50 000 tonnes collectées (contre 40 000t en 2007).

Évolution des performances de collecte des collectes sélectives en Outre-Mer



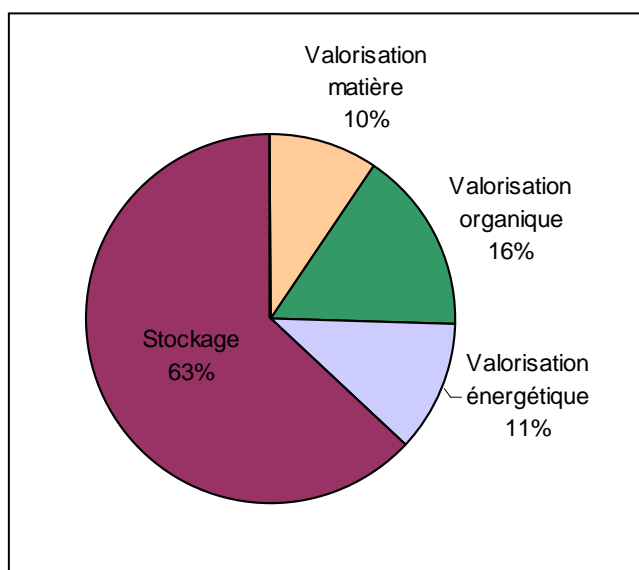
Zoom sur l'Outre-Mer

Composition des déchets ménagers et assimilés collectés:



Les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts/biodéchets ainsi que les encombrants représentent en Outre-Mer une proportion de déchets ménagers et assimilés collectés plus importante que la moyenne nationale contrairement aux matériaux recyclables.

Destination des déchets ménagers et assimilés collectés par type de traitement (déblais et gravats inclus) :

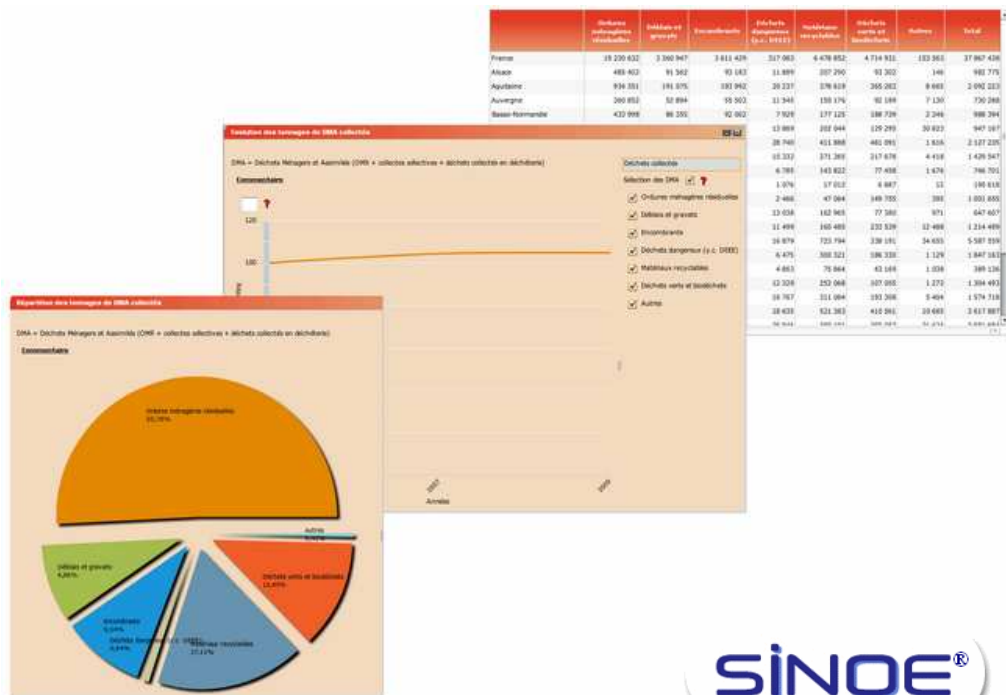


Le recours au stockage reste majoritaire. La valorisation organique également plus importante que la moyenne nationale est à relier avec la quantité de déchets verts et biodéchets collectés.

Retrouvez tous les résultats détaillés sur
www.sinoe.org



Exploiter et exporter les indicateurs,
 et comparer les données entre territoires



Cartographie régionale et départementale des enquêtes Collecte (2005 à 2009) :
 retrouvez tous les résultats sur :

http://carto.sinoe.org/carto/enquete_collecte/flash/

Pour accéder aux données intercommunales :
 identifiez-vous sur SINOE® et accédez à la cartotheque située en page d'accueil
 en cliquant sur "Cartographier les indicateurs".

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr